



CENSIMENTI PERMANENTI POPOLAZIONE E ABITAZIONI



ENQUÊTE L2

QUESTIONNAIRE DU LE RECENSEMENT PERMANENT DE LA POPULATION ET DES HABITATIONS

Qu'est-ce-que le Recensement permanent?

Chaque année, l'ISTAT recueille **les principales caractéristiques** de la population résidant habituellement sur le territoire ainsi que ses conditions sociales et économiques, aux niveaux national, régional et local. Le recensement permanent de la population et des logements ne concerne pas toutes les familles italiennes, mais un échantillon d'entre elles: en 2025, environ 250 000 personnes résidant dans 800 communes seront concernées.

Je suis obligé(e) de répondre ?

Oui. L'obligation de répondre à cette enquête est prévue par l'article 7 du décret législatif n° 322/1989 et par le décret présidentiel du 24 septembre 2024 approuvant le Programme statistique national 2023-2025 ainsi que la liste jointe des enquêtes imposant une obligation de réponse pour les sujets privés.

L'enquête fait partie du Programme statistique national actuel, disponible sur le site Internet de l'ISTAT à l'adresse suivante : <https://www.istat.it/censimenti/popolazione-e-abitazioni/normativa-e-privacy/>.

La confidentialité est-elle garantie ?

Oui, Toutes les réponses fournies sont protégées par la législation en matière de protection des données personnelles (Règlement (UE) 2016/679 et décret législatif n° 196 du 30 juin 2003). Les informations destinées aux personnes concernées relatives au traitement des données personnelles figurent dans la lettre d'information signée par le Président de l'Istat, également disponible à l'adresse suivante : <https://www.istat.it/censimenti/popolazione-e-abitazioni/documentazione/>. Toutes les personnes participant aux activités du recensement permanent sont également tenues au secret statistique prévu à l'article 9 du décret législatif n° 322/1989.

Qui contacter en cas de difficultés ?

Pour obtenir de l'aide et des éclaircissements pendant l'enquête, vous pouvez :

- appeler le numéro vert **1510**
- Ce service est disponible du 29 décembre au 23 décembre, du lundi au samedi, de 09h00 à 21h00
- envoyer un mail à l'adresse électronique : censimento.lista2@istat.it
- remplir le formulaire disponible à l'adresse : <https://contact.istat.it>
- contacter l'un des Centres de collecte de votre mairie. Les coordonnées sont disponibles à l'adresse : www.istat.it/it/censimenti-permanenti/popolazione-e-abitazioni

Guide de remplissage

Qu'est-ce qui est demandé dans le questionnaire ?

- Une section est consacrée aux modalités d'utilisation des **logements** associés au répondant
- Une section recueille des informations sur le répondant.

Les réponses doivent être fournies en référence au **5 OCTOBRE 2025**, sauf si une période différente est indiquée dans la question

Qui doit remplir le questionnaire ?

- Le questionnaire doit être rempli par la **personne à qui la lettre de l'ISTAT a été adressée** ou, si cela n'est pas possible, par un membre de la famille ou une personne de confiance.
- Si, au 5 octobre 2025, la personne à qui la lettre de l'Istat a été envoyée est décédée, vous devez contacter le numéro vert 1510.

Comment remplir le questionnaire

- Vous pouvez **enregistrer** vos réponses à tout moment et continuer plus tard, même en quittant le questionnaire, sans perdre aucune donnée.
- Pour certaines questions, vous pouvez obtenir **plus d'informations** en cliquant sur le symbole « i ».
- Après avoir répondu à toutes les questions, vous pouvez consulter les réponses fournies sur la page Résumé et envoi.
- Pour terminer le questionnaire, vous devez l'envoyer depuis la page Résumé et envoi..
- Une fois envoyé, le questionnaire ne pourra plus être modifié.

Instructions pour remplir le questionnaire

- Les données d'état civil du répondant ainsi que l'adresse ou les adresses associées sont préremplies sur la base des données administratives au **1^{er} janvier 2024**.
- Si les champs préremplis nom, prénom et numéro d'identification fiscale sont corrects, sélectionnez le bouton **Confirmer**. Sinon, corrigez les informations et procédez à la confirmation.
- Les données relatives aux adresses associées ne peuvent pas être modifiées.
- Après confirmation, sélectionnez le bouton **Enregistrer et continuer** pour remplir le **questionnaire**.
- Après confirmation, vous pouvez encore modifier les champs préremplis en sélectionnant le bouton **Modifier**.

DONNÉES DES RÉPONDANTS		
Romeo	Rossi	Codice fiscale
		URED/ON POTRD
ADRESSE OU ADRESSES ASSOCIÉES		
Via Vignale 9		
Via Montaldo 45		

PRÉNOM NOM

D. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT SITUÉ À [ADRESSE_\$]:

*** D.0 Au cours de l'année, avez-vous habité ou utilisé pour y dormir le logement situé à [ADRESSE_\$]**

Répondre Oui même s'il s'agit de périodes courtes, par exemple quelques mois, quelques semaines ou seulement les week-ends.

1 Oui ➔ **passer à la question D.1**

2 No

Si vous avez répondu 2 à la question D.0

*** D.0.1 De quel type de logement s'agit-il ?**

(CAPI) Lire les réponses

1 C'est un logement en propriété mis en vente / à louer, loué ou libre)

2 C'est un logement occupé par d'autres membres de la famille ou des proches

3 C'est un logement utilisé comme lieu de travail (cabinet commercial, cabinet médical, etc.)

4 C'est un logement qui a été vendu

5 C'est un logement que j'ai loué pour y habiter

6 C'est un logement inhabitable ou en construction

7 Je n'ai aucune information sur ce logement

8 Autre type de logement ➔ ***spécifier** | _____ |

**Passez à la section D
suivante, le cas échéant,
ou à la section 1 si elle doit
être remplie, ou à la**

Si vous avez répondu 1 à la question D.0

D.1 De quel type de logement s'agit-il?

(CAPI) Lire les réponses

1 C'est le logement dans lequel je vis.

2 C'est le logement que j'utilise pendant les périodes de cours et d'exams

3 C'est le logement que j'utilise pour des raisons professionnelles ou de formation professionnelle

4 C'est le logement où je retourne pour passer du temps avec ma famille

5 C'est le logement que j'utilise pour des raisons de santé (hospitalisation/soins)

6 C'est le logement où je passe mes vacances

7 Autre type de logement ➔ ***préciser** | _____ |

Si vous avez répondu 1 à la question D.0

D.2

Afficher α si la réponse à la question D.1=1

Afficher β si la réponse à la question D.1 $\neq$ 1

α Depuis combien de temps vivez-vous dans le logement situé à [ADRESSE_\$]?

β Depuis combien de temps utilisez-vous dans le logement situé à [ADRESSE_\$]?

Indiquez 0 si la personne vit ou utilise le logement depuis moins d'un mois.

1 Depuis moins d'un an ➔ **préciser le nombre de mois** |__| | ➔ **passer à la question D.3**

2 Depuis un an ou plus ➔ **passer à la question D.4**

Si vous avez répondu 1 à la question D.2

D.3 Pendant combien de temps pensez-vous continuer à vivre ou à utiliser le logement situé à [ADRESSE_\$]?

1 Moins d'un an

2 Un an ou plus

Si vous avez répondu 1 à la question D.0

D.4 À quel titre occupez-vous le logement situé à [ADRESSE _\$]?

- 1 Propriété (totale ou en partie)
- 2 Location
- 3 Usufruit ou rachat
- 4 Autre titre (gratuit, prestation de service, etc.)

Seulement si question D.1#1

D.5 Au cours de l'année, pendant combien de temps en tout utilisez-vous logement in [ADRESSE _\$]?

Additionner les durées d'utilisation même si non continues

- 1 Jusqu'à 90 jours (jusqu'à 3 mois)
- 2 Entre 91 et 180 jours (depuis plus de 3 mois jusqu'à 6 mois)
- 3 Entre 181 et 270 jours (depuis plus de 6 mois jusqu'à 9 mois)
- 4 Plus de 270 jours (plus de 9 mois)

Seulement si question D.1#1

D.6 En général, combien de fois utilisez-vous le logement situé in [ADRESSE _\$]?

- 1 Régulièrement pendant presque toute l'année (par exemple, toutes les semaines, ou une/deux fois par mois presque tous les mois)
- 2 Régulièrement mais uniquement à certaines périodes de l'année (par exemple : travail saisonnier, période de cours ou d'examens, vacances d'été ou d'hiver)
- 3 Occasionnellement ou irrégulièrement

1. INFORMATIONS PROVENANT DES REGISTRES DE LA POPULATION, ÉTAT CIVIL

*** 1.1 Sexe**

- 1 Masculin
- 2 Féminin

*** 1.2 Date de naissance**

jour mois année

*** 1.5 Lieu de naissance**

Dénomination sur la base des frontières actuelles

- 1 Dans cette commune
- 2 Dans une autre commune italienne ➔ indiquer le nom
- 3 A l'étranger ➔ indiquer le pays étranger

1.4 État civil

- *
 - 1 Célibataire
 - 2 Marié/e
 - 3 Régime de séparation de fait
 - 4 Régime de séparation de corps
 - 5 Divorcé/e
 - 6 Veuf/veuve
 - 7 Union civile (aux termes des alinéas 1 à 35 de l'article 1er de la loi no 76 du 20 mai 2016 qui encadre les unions civiles entre personnes de même sexe)
 - 8 Déjà en union civile par interruption de l'union (équivalent à la séparation de fait)
 - 9 Déjà en union civile par dissolution de l'union (équivalent du divorce) (aux termes des alinéas 1 à 35 de l'article 1er de la loi no 76 du 20 mai 2016 qui encadre les unions civiles entre personnes de même sexe)
 - 10 Déjà en union civile pour raison de décès du partenaire (aux termes des alinéas 1 à 35 de l'article 1er de la loi no 76 du 20 mai 2016 qui encadre les unions civiles entre personnes de même sexe)

2. NATIONALITÉ

* 2.1 Quelle est votre nationalité?

Pour les personnes ayant une double nationalité, dont la nationalité italienne, sélectionner "Italienne".

1 Italienne

2 Étrangère ➔ spécifier le pays étranger | _____ | ➔ passer à la question 2.5

3 Apatride (aucune nationalité) ➔ passer à la question 3.1

* 2.2 Êtes-vous citoyen italien depuis la naissance?

1 Oui ➔ passer à la question 2.4

2 Non

* 2.3 En quelle année avez-vous obtenu la nationalité italienne?

Année |_|_|_|

* 2.4 Possédez-vous une autre nationalité en plus de la nationalité italienne?

1 Oui ➔ spécifier l'État étranger de l'autre nationalité | _____ |

2 Non

} se rendre à
quest. 3.1

* 2.5 Avez-vous une autre nationalité en plus de celle qui est mentionnée?

1 Oui ➔ spécifier l'État étranger de l'autre nationalité | _____ |

2 Non

3. RÉSIDENCE

* **3.1 À quelles fins utilisez-vous ce logement pendant l'année?**

- 1 C'est le logement où je vis
- 2 Je l'utilise pendant mes périodes de cours et d'examens
- 3 Je l'utilise à des fins de travail ou de formation professionnelle
- 4 Je reviens dans ce logement pour rester avec ma famille
- 5 Je l'utilise pour des raisons de santé (hospitalisation/soins)
- 6 Je l'utilise pendant mes vacances
- 7 Je l'utilise pour d'autres raisons

passer à la question 3.2b

Pour les enfants de moins d'un an, répondre uniquement à la question « Préciser le nombre de mois »

* **3.2a Depuis combien de temps habitez-vous dans ce logement?**

Indiquer 0 si vous vivez ce logement depuis moins d'un mois.

- 1 Depuis moins d'un an
- 2 Depuis 1 an ou plus

➔ spécifier le nombre de mois

|||

aller à la question 3.5

Pour les enfants de moins d'un an, répondre uniquement à la question « Préciser le nombre de mois »

* **3.2b Depuis combien de temps utilisez-vous ce logement?**

Indiquer 0 si vous utilisez ce logement depuis moins d'un mois.

- 1 Depuis moins d'un an
- 2 Depuis 1 an ou plus

➔ spécifier le nombre de mois

|||

➔ aller à la question 3.4

* **3.3 Au cours de l'année, pendant combien de temps en tout utilisez-vous ce logement?**

Additionner les durées d'utilisation même si non continues.

- 1 Jusqu'à 30 jours ➔ aller à la question 3.5
- 2 Entre 31 et 90 jours
- 3 Entre 91 et 180 jours
- 4 Entre 181 et 270 jours
- 5 Plus de 270 jours

* **3.4 En général, combien de fois utilisez-vous ce logement?**

- 1 Régulièrement pendant presque toute l'année (par exemple, toutes les semaines, ou une/deux fois par mois presque tous les mois)
- 2 Régulièrement pendant presque toute l'année (par exemple, toutes les semaines, ou une/deux fois par mois presque tous les mois)
- 3 Occasionnellement ou irrégulièrement

* **3.5 Utilisez-vous un autre logement pendant l'année?**

- 1 Oui
- 2 Non ➔ aller à la section 4

Visualiser la modalité 1 seulement si la réponse à la question 3.1 ≠ 1

* **3.6 Quelle est la raison principale pour laquelle vous utilisez des logements autres que de celui-ci?**

Si vous utilisez plusieurs logements, faire référence à celui que vous utilisez le plus souvent.

- 1 L'autre logement est mon habitation principale ➔ aller à la question 3.8
- 2 Je reviens périodiquement dans le logement pour rester avec ma famille
- 3 J'utilise d'autres logements pendant mes périodes de cours et d'examens
- 4 J'utilise d'autres logements pour des raisons de travail (note 3) ou de formation professionnelle
- 5 J'utilise d'autres logements pour des raisons de santé (hospitalisation/soins)
- 6 J'utilise d'autres logements pendant mes vacances
- 7 J'utilise d'autres logements pour d'autres raisons

* **3.7 Avec quelle fréquence utilisez-vous d'autres logements que celui-ci?**

Si vous utilisez plus d'un logement, faites référence à celui que vous utilisez le plus souvent.

- 1 Toutes les semaines
- 2 Trois fois par mois
- 3 Deux fois par mois
- 4 Une fois par mois
- 5 Moins d'une fois par mois
- 6 Seulement à certaines périodes de l'année

* **3.8 L'autre logement est situé**

Si vous utilisez plus d'un logement, faites référence à celui que vous utilisez le plus souvent.

- 1 Dans cette commune
- 2 Dans une autre commune de la même province
- 3 Dans une autre province de la même région
- 4 Dans une autre région
- 5 À l'étranger

3. INSTRUCTION ET FORMATION

3.1 Quel est le diplôme ayant le plus haut niveau que vous avez obtenu parmi ceux énumérés?

*

- 1 Aucun diplôme et je ne sais ni lire ni écrire
- 2 Aucun diplôme mais je sais lire et écrire
- 3 Diplôme d'études élémentaires (ou équivalent)
- 4 Diplôme d'études secondaires (depuis 2007 « diplôme d'instruction secondaire de I niveau ») ou apprentissage (formation suivie après 1965)
- 5 Diplôme de qualification professionnelle de fin d'études secondaires en 2-3 ans ne permettant pas l'inscription à l'université
- 6 Attestation leFP de qualification professionnelle en 3 ans (opérateur) ou diplôme professionnel de technicien (quatrième année) (à partir de 2005)
- 7 Diplôme du baccalauréat / Diplôme de fin d'études secondaires en 4-5 ans permettant l'inscription à l'université
- 8 Certificat de spécialisation technique IFTS (à partir de 2000)
- 9 Brevet de technicien supérieur ITS (en 2-3 ans) (à partir de 2013)
- 10 Diplôme de l'Académie des Beaux Arts, Danse, Art Dramatique, ISIA, ou Conservatoire (ancien règlement)
- 11 Diplôme universitaire (2-3 ans) de l'ancien règlement (y compris les écoles de spécialisation ou para-universitaires)
- 12 Diplôme de Haute Formation Artistique, Musicale et de Danse (A.F.A.M.) du 1^{er} niveau
- 13 Licence en 3 ans, premier niveau de la nouvelle organisation
- 14 Diplôme de Haute Formation Artistique, Musicale et de Danse (A.F.A.M) du 2^{ème} niveau
- 15 Licence spécialisée du deuxième niveau de la nouvelle organisation
- 16 Maîtrise (en 4-6 ans) de l'ancienne organisation, licence spécialisée à cycle unique de la nouvelle organisation
- 17 Doctorat / Diplôme de formation à la recherche AFAM

} passer à la question 3.3

* 3.2 Vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger?

- 1 Oui
- 2 Non

* 3.3 Êtes-vous actuellement inscrit/e à un cours scolaire?

École primaire, école secondaire de I et II cycle, université ou bien cours AFAM, maître, doctorat

- 1 Oui
- 2 Non ➔ passer à la question 3.6

* **3.4 A quel cours êtes-vous inscrite?**

- 1 École primaire (École élémentaire)
- 2 École secondaire du premier degré (Collège)
- 3 Parcours triennal ou IV année d'instruction et de formation professionnelle IFP
- 4 École secondaire du second degré
- 5 Parcours d'instruction et de formation technique supérieure IFTS
- 6 Cours de technicien supérieur ITS
- 7 Licence ou maîtrise
- 8 Cours de Haute Formation Artistique, Musicale et de Dance (A.F.A.M.) du premier niveau; cours de spécialisation post-diplôme académique (y compris ou maîtrise)
- 9 Cours de Haute Formation Artistique, Musicale et de Dance (A.F.A.M.) de deuxième niveau; cours de spécialisation post-diplôme universitaire (y compris le Master de II cycle)
- 10 Licence spécialisé en deux ans
- 11 Licence spécialisé à cycle unique en 4-6 ans; Master du deuxième niveau ou cours de spécialisation universitaire post-licence
- 12 Doctorat ou Cours de Diplôme de formation à la recherche

* **3.5 Fréquentez-vous actuellement le cours auquel vous êtes inscrite?**

- 1 Oui
- 2 Non

* **3.6 Pendant la semaine qui va du 28 septembre au 4 octobre 2025 avez-vous fréquenté un cours de formation/mise à jour professionnelle (gratuit ou bien payant)?**

Par ex. cours de formation organisés par votre société/entreprise, par la Région/province, cours privés de langue étrangère, etc.

- 1 Oui
- 2 Non

4. SITUATION PROFESSIONNELLE ET NON

* **4.1 Pendant la semaine du 28 septembre au 4 octobre 2025, vous étiez**

Si votre situation correspond à plusieurs solutions proposées ci-après, choisissez celle qui apparaît en premier dans la liste. Par exemple, si vous êtes femme au foyer et vous percevez une pension de vieillesse, vous devez cocher la case « bénéficiaire d'une ou de plusieurs pensions de retraite ».

- 1 Travailleur/travailleuse
- 2 À la recherche d'un nouvel emploi
- 3 À la recherche d'un premier emploi
- 4 Bénéficiaire d'une ou plusieurs retraites pour emplois précédents
ou bénéficiaire de revenus de capitaux (pour rente provenant d'investissements immobiliers ou mobiliers)
- 5 Étudiant/e
- 6 Homme / Femme au foyer
- 7 Autre condition

FACSIMILÉ

AUTRES INFORMATIONS

M.1 Qui a répondu à ce questionnaire ?

1 [PRÉNOM_NOM]

2 Autre personne

M.3 (CAWI) Avez-vous eu besoin d'aide pour remplir le questionnaire?

(plusieurs réponses possibles)

1 Non, je n'en ai pas eu besoin

2 J'ai demandé de l'aide à des amis ou à des membres de ma famille

3 J'ai demandé de l'aide à un agent du Centre Municipal de Collecte

4 J'ai demandé de l'aide à un opérateur du Numéro gratuit

5 J'ai demandé de l'aide à un comptable, au CAF (Centre des services fiscaux) ou à un autre professionnel

LES QUESTIONS SUIVANTES SONT FACULTATIVES ET VISENT À RECUEILLIR LES COORDONNÉES DES RÉPONDANTS AUX FINS DÉCRITES CI-DESSOUS.

Dans le but d'améliorer la qualité et d'enrichir les contenus du *Recensement permanent de la population et des logements* ainsi que des enquêtes statistiques sur les familles et les individus, menées par l'Istat et prévues par le Programme statistique national, il est utile de recueillir vos coordonnées (numéro de téléphone et adresse électronique).

Nous vous prions, par conséquent, de bien vouloir lire les **informations** suivantes **sur le traitement des données à caractère personnel** et, **si vous consentez au traitement décrit**, de répondre aux questions suivantes

Informations sur le traitement des données relatives aux numéros de téléphone et aux adresses électroniques fournies en vertu de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 (ci-après dénommé le Règlement)

Finalités du traitement. Les données fournies seront traitées par l'Istat pour :

- **recontacter les répondants au Recensement** afin de vérifier la qualité des informations recueillies via le questionnaire d'enquête et/ou d'acquérir des éléments utiles à l'amélioration de l'enquête ;
- élaborer une liste de ménages et d'individus à utiliser pour l'extraction d'échantillons dans le cadre d'autres enquêtes statistiques ISTAT sur les ménages et les individus prévues dans le Programme statistique national et pour contacter éventuellement les ménages et les individus extraits.

La fourniture des coordonnées est facultative

Base légale. Les données sont collectées sur la base du consentement de la personne concernée et sont utilisées dans le cadre des missions institutionnelles de l'Istat visant à élaborer des statistiques officielles (article 6, paragraphe 1, point a), du règlement).

Responsable du traitement. Le Responsable du traitement est l'Istat – Institut National de Statistique, Via Cesare Balbo, 16 - 00184 Rome.

Sous-traitant du traitement. Le Délégué à la protection des données est l'Istat, qui peut être contacté aux adresses suivantes : Istat – Délégué à la protection des données, Via Cesare Balbo, 16 - 00184 Rome ; adresse électronique : responsabileprotezionedati@istat.it.

Communication et divulgation. Les données ne seront ni communiquées ni divulguées.

Conservation des données. Les données seront traitées et conservées pour une durée n'excédant pas 5 ans, sans préjudice du droit de la personne concernée de demander à tout moment leur rectification et leur suppression en écrivant au **Délégué à la protection des données** de l'Istat aux adresses indiquées ci-dessus.

Droits des personnes concernées. L'Istat garantit l'exercice des droits de la personne concernée (article 15 et suivants du Règlement) et la révocation du consentement au traitement des données de contact pour les finalités indiquées dans la présente note d'information. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire au **Délégué à la protection des données** de l'Istat aux adresses indiquées ci-dessus. La personne concernée a également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données personnelles ou de saisir les tribunaux compétents (art. 77 et art. 79 du règlement) si elle estime que le traitement de ses données viole le Règlement.

M.9a Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information et j'autorise le traitement des données fournies ci-dessous.

1 J'accepte

2 Je n'accepte pas ➔ **La saisie se termine ici (si enquêteur CAPI, passer à la question M.7)**

(si M.9a = 1)

M.9b Pourriez-vous indiquer votre numéro de téléphone fixe?

1 Oui ➔ **Fixe n.**

2 Non, je n'ai pas de numéro de téléphone fixe

3 Non

(si M.9a = 1)

M.10 Pourriez-vous indiquer votre numéro de téléphone portable?

- 1 Oui ➡ **Portable n.** | _____ |
2 Non, je n'ai pas de numéro de téléphone portable
3 Non

(si M.9a = 1)

M.12 Pourriez-vous indiquer votre adresse e-mail?

- 1 Oui ➡ | _____ @ _____ |
2 Non, je n'ai pas d'adresse email
3 Non

Références légales

- Législation européenne : **Règlement (CE) n° 763/2008** du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008, qui impose la réalisation du recensement de la population et des logements par tous les États membres, en indiquant les modalités et en soulignant son caractère obligatoire et les trois Règlements d'application : Règlement (UE) n° 2017/543 de la Commission du 22 mars 2017 établissant les spécifications techniques des variables et de leurs classifications ; Règlement (UE) n° 2017/712 de la Commission du 20 avril 2017 établissant le programme des données et des métadonnées ; Règlement (UE) n° 2017/881 de la Commission du 23 mai 2017 définissant les modalités et la structure des rapports sur la qualité ainsi que le format technique de transmission des données, et modifiant le règlement (UE) n° 1151/2010 ;
- **Articles 1, paragraphes 227 à 237 de la loi n° 205 du 27 décembre 2017**, relative à la loi de finances de l'État pour l'exercice 2018 et au budget pluriannuel pour la période 2018-2020, qui a institué, par un acte législatif unique, le **Recensement permanent de la population et des logements**, les **Recensements économiques permanents** des entreprises, des institutions à but non lucratif et des institutions publiques, le **7^e Recensement général de l'agriculture**, ainsi que le **Recensement permanent de l'agriculture**, en en définissant les principaux aspects et effets juridiques. En particulier, le **Recensement permanent de la population et des logements** a été institué conformément à **l'article 3 du décret législatif n° 179 du 18 octobre 2012**, converti et modifié par la **loi n° 221 du 17 décembre 2012**, et au **Décret du Président du Conseil des ministres (D.P.C.M.) du 12 mai 2016**, relatif au recensement de la population et à l'**ANNCSU, Archives nationales des numéros de maisons et des rues urbaines**, lequel a fixé le calendrier de réalisation dudit recensement permanent;
- Décret-loi n° 7 du 29 janvier 2024, converti avec modifications par la loi n° 38 du 25 mars 2024 – Dispositions urgentes pour les consultations électorales de l'année 2024 et en matière de révision des registres de la population résidente et de détermination de la population légale (art. 2) ;
- Décret législatif n° 322 du 6 septembre 1989, « Règles relatives au système statistique national et à la réorganisation de l'Institut national de statistique » - art. 6 (missions des instituts de statistique), art. 6-bis (traitement des données personnelles), art. 7 (obligation de fournir des données statistiques), art. 8 (secret de fonction du personnel des instituts de statistique), art. 9 (dispositions relatives à la protection du secret statistique), art. 13 (programme statistique national) ;
- Décret présidentiel n° 166 du 7 septembre 2010, « Règlement sur la réorganisation de l'Institut national de la statistique » ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, portant sur la protection des personnes physiques pour ce qui concerne le traitement des données personnelles, ainsi que la libre circulation desdites données et qui abroge la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) ;
- Décret législatif n° 196, du 30 juin 2003, « Code en matière de protection des données personnelles », contenant les dispositions d'adaptation de l'ordre juridique national au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ainsi qu'à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE » ;
- **Règles déontologiques applicables aux traitements à des fins statistiques ou de recherche scientifique**, effectués dans le cadre du **Système statistique national** – Annexe A.4 du décret législatif n° 196/2003 ;
- Décret législatif n° 33 du 14 mars 2013, « Réorganisation de la réglementation relative au droit d'accès civique et aux obligations de publicité, de transparence et de diffusion des informations par les administrations publiques » - article 5 ter (accès à des fins scientifiques aux données primaires collectées à des fins statistiques) ;

- Plan Général du Recensement Permanent de la population et des logements 2022-2031 : <https://www.istat.it/censimenti/popolazione-e-abitazioni/documentazione/>;
- **Décret du Président de la République du 24 septembre 2024** portant approbation du **Programme statistique national 2023-2025** et des **listes annexées** des enquêtes pour lesquelles la **réponse est obligatoire pour les sujets privés**, ainsi que des travaux pour lesquels le défaut de transmission des données constitue une **violation de l'obligation de réponse prévue à l'article 7 du décret législatif du 6 septembre 1989, n° 322** (Supplément ordinaire n° 39 au Journal Officiel du 15 novembre 2024 – série générale – n° 268).

FACSIMILÉ